

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R93-2020-187

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR PUBLIÉ LE 8 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

ARS PACA

R93-2020-11-25-481 - DECISION 840002075 2020-11-25 (6 pages)	Page 3
R93-2020-11-25-482 - DECISION 840002083 2020-11-25 (6 pages)	Page 10
R93-2020-11-25-483 - DECISION 840002091 2020-11-25 (6 pages)	Page 17
R93-2020-11-25-484 - DECISION 840002109 2020-11-25 (6 pages)	Page 24
R93-2020-11-25-485 - DECISION 840002125 2020-11-25 (6 pages)	Page 31
R93-2020-11-25-486 - DECISION 840002133 2020-11-25 (6 pages)	Page 38
R93-2020-11-25-487 - DECISION 840002141 2020-11-25 (6 pages)	Page 45
R93-2020-11-25-488 - DECISION 840002141 2020-12-03 (6 pages)	Page 52
R93-2020-12-03-013 - DECISION 840002141 2020-12-03 (6 pages)	Page 59
R93-2020-11-25-489 - DECISION 840002158 2020-11-25 (6 pages)	Page 66
R93-2020-11-25-490 - DECISION 840002166 2020-11-25 (6 pages)	Page 73
R93-2020-11-25-471 - DECISION 840006191 2020-11-25 (6 pages)	Page 80
R93-2020-11-25-472 - DECISION 840006522 2020-11-25 (6 pages)	Page 87
R93-2020-11-25-473 - DECISION 840007272 2020-11-25 (6 pages)	Page 94
R93-2020-11-25-474 - DECISION 840007280 2020-11-25 (6 pages)	Page 101
R93-2020-11-25-475 - DECISION 840007355 2020-11-25 (6 pages)	Page 108
R93-2020-11-25-476 - DECISION 840007504 2020-11-25 (6 pages)	Page 115
R93-2020-11-25-477 - DECISION 840007645 2020-11-25 (6 pages)	Page 122
R93-2020-11-25-478 - DECISION 840007660 2020-11-25 (6 pages)	Page 129
R93-2020-11-25-503 - DECISION 840007678 2020-11-25 (6 pages)	Page 136
R93-2020-11-25-504 - DECISION 840007694 2020-11-25 (6 pages)	Page 143
R93-2020-11-25-505 - DECISION 840007785 2020-11-25 (6 pages)	Page 150
R93-2020-11-25-506 - DECISION 840007835 2020-11-25 (6 pages)	Page 157
R93-2020-11-25-507 - DECISION 840007959 2020-11-25 (6 pages)	Page 164
R93-2020-11-25-508 - DECISION 840007983 2020-11-25 (6 pages)	Page 171

ARS PACA

R93-2020-11-25-481

DECISION 840002075 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°667 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

EHPAD CHRISTIAN GONNET - 840002075

VU	le Code de	l'Action Sociale	et des Familles :

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD CHRISTIAN GONNET (840002075), sise à BEAUMES DE VENISE et gérée par l'entité dénommée MRP SAINT LOUIS (840000731);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 1 136 083,54 € au titre de 2020, dont 116 333,08 € à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 141 015,33 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 82 922,35 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	951 296,74 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	66 516,70 €	0.00
Hébergement Temporaire	23 080,76 €	0.00
Accueil de jour	70 507,09 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	24 682,25 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 135 944,96 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	951 460,56 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	66 516,70 €	0.00
Hébergement Temporaire	23 005,16 €	0.00
Accueil de jour	70 280,29 €	0.00

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	24 682,25 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 94 662,08 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire MRP SAINT LOUIS (840000731) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840002075	EHPAD CHRISTIAN GONNET	BEAUMES DE VENISE



Email ET: direction@ehpad-beaumesdevenise.fr Email EJ: administration@ehpad-beaumesdevenise.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
50	2	6	14	0	0	0
50	2	6	14	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020

782 938,12 €

répartie comme suit : Montant

_	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
	623 135,97 €	23 005,16 €	70 280,29 €	66 516,70 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP	745,90	25/04/2013		Coût à la place	11 713,38 €
PMP	238,00	05/12/2018	GALAAD	Moyenne taux activité 2017/2018	
PUI	NON				
Option tarifaire	PARTIEL	au 01/01/2020			
Valeur du point	10,37		référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
		-		GLOBAL SANS PUI 12,44 €	
				PARTIEL AVEC PUI 10,99 €	
Calcul de la dotation plafond :				PARTIEL SANS PUI 10 ,37 €	

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond

706 362,92 €

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	6 854,50 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	629 990,47 €	23 005,16 €	70 280,29 €	66 516,70 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après acti	ualisation Résorption	de l'écart (1/2 de l'écart à la de	otation plafond après actualisation)
Montant	76 372,45 €	Montant alloué	38 186,23 €	

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants
Montant	0,00€	24 682,25 €	136 511,87 €	0,00 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2020					
Formation 0,00 €	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information) 0,00 €	Médicaments et	Autres CNR (PATHOS + autres) 0,00 €	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes) 78 833,08 €	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit) 0,00 €	Situations exceptionnelles 0,00 €	ESMS en difficulté 0,00 €	Qualité de vie au travail 0,00 €	Neutralisation perte dépendance 0,00 €	Neutralisation perte soins 0,00 €	Prime exceptionnelle COVID-19 37 500,00 €
TOTAL CNR 2020	· ·		33,08 €	70 035,00 0	J 0,00 C	0,00 €	0,00 C	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 300,00 €
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIS	TRATIF 2018				
RESULTAT RETEI Montant	AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Commentaires Montant 0,00 € Commentaires										
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	IANCEMENT AU 31/	12/2020				
Dotation globale EAP 2021 : mesu EAP 2021 : redé Base au 01/01/2	ures nouvelles ploiements		1 136 083 116 194, 0,00 1 135 944	50 € €			Commentaire	es			

ARS PACA

R93-2020-11-25-482

DECISION 840002083 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°668 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

EHPAD LES SEPT RIVIERES - 840002083

Le Directeur	Général de	l'ARS	Provence-A	Alpes-Côte d'Azur
--------------	------------	-------	------------	-------------------

VU	le Code de	l'Action Sociale	et des Familles :

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES SEPT RIVIERES (840002083), sise à BEDARRIDES et gérée par l'entité dénommée EHPAD LES SEPT RIVIERES (840017636);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 1 944 325,05 € au titre de 2020, dont 208 642,81 € à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 171 037,52 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 147 773,96 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)		
Hébergement Permanent	1 804 207,26 €	0.00		
UHR	0,00 €	0.00		
PASA	65 140,51 €	0.00		
Hébergement Temporaire	32 582,57 €	0.00		
Accueil de jour	0,00 €	0.00		
Plateforme de répit	0,00 €	0.00		
Financements complémentaires	42 394,71 €	0.00		
SSIAD PA	0,00 €	0.00		
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00		

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 956 451,79 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)		
Hébergement Permanent	1 816 447,40 €	0.00		
UHR	0,00 €	0.00		
PASA	65 140,51 €	0.00		
Hébergement Temporaire	32 469,17 €	0.00		
Accueil de jour	0,00 €	0.00		

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	42 394,71 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 163 037,65 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire EHPAD LES SEPT RIVIERES (840017636) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840002083	EHPAD LES SEPT RIVIERES	BEDARRIDES



Email ET : accueil@ehpad7rivieres.fr Email EJ : ematteo@ehpad7rivieres.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
95	3	0	14	0	0	0
95	3	0	14	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020

1 552 450,49 €

répartie comme suit : Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
1 454 840,81 €	32 469,17 €	0,00€	65 140,51 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source	_	AJ ou SSIAD PA
GMP	767,00	20/07/2018	GALAAD	Coût à la place	0,00€
PMP	228,00	20/06/2018	GALAAD	Moyenne taux activité 2017/2018	
PUI	NON			_	
Option tarifaire	GLOBAL	au 01/01/2020			
Valeur du point	12,44		référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
				GLOBAL SANS PUI 12,44 €	
				PARTIEL AVEC PUI 10,99 €	
Calcul de la dotation plafond :				PARTIEL SANS PUI 10,37 €	

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond 1 604 317,14 €

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	16 003,25 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	1 470 844,06 €	32 469,17 €	0,00€	65 140,51 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actu	ualisation Résorption (Résorption de l'écart (1/2 de l'écart à la dotation plafond après actualisation				
Montant	133 473,08 €	Montant alloué	66 736,54 €				

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire	
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants	
Montant	0,00€	42 394,71 €	0,00€	0,00 €	

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

_	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2020					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Prime exceptionnelle COVID-19
0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	47 642,81 €	80 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	81 000,00 €
TOTAL CNR 2020		208 6	42,81€								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIS	TRATIF 2018				
RESULTAT RETEN	NU						Commentaire	es			
Montant		0,	.00,€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	IANCEMENT AU 31/	12/2020				
		-					Commentaire	es			
Dotation globale EAP 2021 : mesu EAP 2021 : redép Base au 01/01/2	ires nouvelles ploiements		1 944 325 220 769, 0,00 1 956 451	55 € €							

ARS PACA

R93-2020-11-25-483

DECISION 840002091 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°669 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

EHPAD JEANNE DE BARONCELLI - 840002091

Le Directeur	Général de	l'ARS	Provence-A	Alpes-Côte d'Azur
--------------	------------	-------	------------	-------------------

VU	le Code de	l'Action Sociale	et des Familles :

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD JEANNE DE BARONCELLI (840002091), sise à CADEROUSSE et gérée par l'entité dénommée EHPAD JEANNE DE BARONCELLI (840000756);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 957 273,08 € au titre de 2020, dont 91 175,95 € à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 113 586,32 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 70 307,23 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	854 376,62 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	67 314,43 €	0.00
Hébergement Temporaire	11 547,66 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	24 034,37 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 991 587,19 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)		
Hébergement Permanent	888 728,53 €	0.00		
UHR	0,00 €	0.00		
PASA	67 314,43 €	0.00		
Hébergement Temporaire	11 509,86 €	0.00		
Accueil de jour	0,00 €	0.00		

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	24 034,37 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 82 632,27 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire EHPAD JEANNE DE BARONCELLI (840000756) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840002091	EHPAD JEANNE DE BARONCELLI	CADEROUSSE



Email ET : direction@rjdb.fr Email EJ : direction@rjdb.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
54	1	0	14	0	0	0
54	1	0	14	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020

788 039,81 €

répartie comme suit : Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
709 215,52 €	11 509,86 €	0,00€	67 314,43 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP	750,00	26/06/2019	Bordereau CD	Coût à la place	0,00€
PMP	223,00	25/06/2019	GALAAD	Moyenne taux activité 2017/2018	0,00 %
PUI	NON				
Option tarifaire	PARTIEL	au 01/01/2020			
Valeur du point	10,37		référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
		-		GLOBAL SANS PUI 12,44 €	
				PARTIEL AVEC PUI 10,99 €	
Calcul de la dotation plafond :				PARTIEL SANS PUI 10 ,37 €	

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond 743 412,65 €

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	7 801,37 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	717 016,89 €	11 509,86 €	0,00€	67 314,43 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actu	ualisation Résorption o	de l'écart (1/2 de l'écart à la do	otation plafond après actualisation)
Montant	26 395,76 €	Montant alloué	13 197,88 €	

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants
Montant	0,00€	24 034,37 €	0,00€	0,00€

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

_	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2020					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Prime exceptionnello COVID-19
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	38 051,95 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	1 624,00 €	0,00€	51 500,00 €
TOTAL CNR 2020		91 17	5,95 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIS	TRATIF 2018				
RESULTAT RETEN	IU						Commentaire	2S			
Montant		0,	00€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
				DOTATIO	DN GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/					
Dotation globale	au 31/12/2020		057 272		ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020 Commentaire	es			
Dotation globale EAP 2021 : mesu		[957 273, 125 490,	08 €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		es			
=	res nouvelles			08 €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		es			
EAP 2021 : mesu	res nouvelles loiements	[125 490,	08 € 06 €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		25			
EAP 2021 : mesu EAP 2021 : redép	res nouvelles loiements		125 490, 0,00	08 € 06 €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		es			

ARS PACA

R93-2020-11-25-484

DECISION 840002109 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°670 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

EHPAD RESIDENCE PROSPER MATHIEU - 840002109

Le Directeur Général de l'ARS	Provence-Alpes-Côte d'Azur
-------------------------------	----------------------------

VU	le Code de	l'Action Sociale	et des Familles :

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE PROSPER MATHIEU (840002109), sise à CHATEAUNEUF DU PAPE et gérée par l'entité dénommée RESIDENCE PROSPER MATHIEU (84000764);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 1 633 916,86 € au titre de 2020, dont 198 457,83 € à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 214 241,14 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 118 306,31 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 497 125,47 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	67 703,91 €	0.00
Hébergement Temporaire	35 117,17 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	33 970,31 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 626 018,01 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 489 340,02 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	67 703,91 €	0.00
Hébergement Temporaire	35 003,77 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	33 970,31 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 135 501,50 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire RESIDENCE PROSPER MATHIEU (840000764) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840002109	EHPAD RESIDENCE PROSPER MATHIEU	CHATEAUNEUF DU PAPE



Email ET : direction@residenceprospermathieu.fr Email EJ : direction@residenceprospermathieu.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

GLOBAL SANS PUI

PARTIEL AVEC PUI

PARTIEL SANS PUI

12,44 €

10,99 € 10 ,37 €

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
82	3	0	14	0	0	0
82	3	0	14	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020

1 317 715,15 €

répartie comme suit : Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
1 215 388,32 €	34 622,92 €	0,00€	67 703,91 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source	_	AJ ou SSIAD PA
GMP	710,00	21/11/2017	bordereau CD	Coût à la place	0,00€
PMP	206,00	16/11/2017	GALAAD	Moyenne taux activité 2017/2018	0,00 %
PUI	NON			_	
Option tarifaire	GLOBAL	au 01/01/2020			
Valeur du point	12,44		référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	

Calcul de la dotation plafond :

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond

1 268 510,28 €

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,10 %	1,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	13 369,27 €	380,85 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	1 228 757,59 €	35 003,77 €	0,00€	67 703,91 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption	Résorption de l'écart (1/2 de l'écart à la dotation plafond après actualisa		
Montant	39 752,69 €	Montant alloué	19 876,35 €		

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire	
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants	
Montant	0,00€	33 970,31 €	0,00€	0,00 €	

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

_	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2020					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Prime exceptionnelle COVID-19
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	107 270,83 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	18 187,00 €	73 000,00 €
TOTAL CNR 2020		198 45	57,83 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DI	J COMPTE ADMINIS	TRATIF 2018				
RESULTAT RETEN	IU						Commentaire	es			
Montant		0,	00€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
							C				
Dotation globale	au 31/12/2020	Γ	1 633 916	,86 €			Commentaire	25			
=	res nouvelles	-	190 558,								
EAP 2021 : mesu	loiements		0,00								
EAP 2021 : redép							1				
			1 626 018	,01 €							
EAP 2021 : redép			1 626 018	,01€							

ARS PACA

R93-2020-11-25-485

DECISION 840002125 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°672 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

EHPAD L'AGE D'OR - 840002125

Le Directeur Général de l'ARS I	Provence-Alpes-Côte d'Azur
---------------------------------	----------------------------

VU le Code de l'Action Social	et des Familles :
-------------------------------	-------------------

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 04/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD L'AGE D'OR (840002125), sise à CUCURON et gérée par l'entité dénommée MAISON DE RETRAITE PUB. CUCURON (840000780);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 821 883,60 \in au titre de 2020, dont 108 431,52 \in à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 105 375,21 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 59 709,03 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	801 950,91 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	19 932,69 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 831 970,47 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	812 037,78 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	19 932,69 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 69 330,87 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire MAISON DE RETRAITE PUB. CUCURON (840000780) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840002125	EHPAD L'AGE D'OR	CUCURON



Email ET : direction-cucuron@orange.fr Email EJ : secretariat-cucuron@orange.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

10 ,37 €

PARTIEL SANS PUI

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
51	0	0	0	0	0	0
51	0	0	0	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020 répartie comme suit :

655 304,66 €

Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
655 304,66 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP	731,76	23/09/2014		Coût à la place	0,00€
PMP	201,00	10/07/2014		Moyenne taux activité 2017/2018	0,00 %
PUI	NON		-		
Option tarifaire	PARTIEL	au 01/01/2020			
Valeur du point	10,37		référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
		_		GLOBAL SANS PUI 12,44 €	
				PARTIEL AVEC PUI 10,99 €	

Calcul de la dotation plafond :

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond

662 330,34 €

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	7 025,68 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	662 330,34 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après acti	ualisation Résorption o	Résorption de l'écart (1/2 de l'écart à la dotation plafond après actualisation					
Montant	0,00€	Montant alloué	0,00€					

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants
Montant	0,00€	19 932,69 €	0,00€	0,00 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

_	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2020					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Prime exceptionnelle COVID-19
0,00€	0,00€	0,00€	800,00€	53 942,52 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	22 189,00 €	0,00€	31 500,00 €
TOTAL CNR 2020		108 4	31,52 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DI	U COMPTE ADMINIS	TRATIF 2018				
RESULTAT RETEN	IU						Commentair	es			
Montant		0,	,00€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
Dotation globale EAP 2021 : mesu			821 883, 118 518, 0,00	39 €			Commentair	es			

ARS PACA

R93-2020-11-25-486

DECISION 840002133 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°671 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

EHPAD INTERCOM. COURTHEZON-JONQUIERES - 840002133

Le Directeur	Général de	l'ARS	Provence-A	Alpes-Côte d'Azur
--------------	------------	-------	------------	-------------------

VU le Code de l'Action Social	et des Familles :
-------------------------------	-------------------

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD INTERCOM. COURTHEZON-JONQUIERES (840002133), sise à JONQUIERES et gérée par l'entité dénommée MR INTERCOMMUN COURTHEZON JONQUIERES (840014609);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 2 314 791,23 € au titre de 2020, dont 232 940,40 € à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 288 604,34 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 168 848,91 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 913 893,33 €	0.00
UHR	256 077,62 €	0.00
PASA	66 081,90 €	0.00
Hébergement Temporaire	23 074,44 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	55 663,94 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 2 616 535,31 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	2 215 713,01 €	0.00
UHR	256 077,62 €	0.00
PASA	66 081,90 €	0.00
Hébergement Temporaire	22 998,84 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	55 663,94 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 218 044,61 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire MR INTERCOMMUN COURTHEZON JONQUIERES (840014609) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840002133	EHPAD INTERCOM. COURTHEZON-JONQUIERES	JONQUIERES



Email ET: direction@ehpadjonquieres.fr Email EJ: finances@ehpadjonquieres.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
119	2	0	14	12	0	0
119	2	0	14	12	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020

2 132 488,70 €

répartie comme suit : Montant

EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
1 787 330,34 €	22 998,84 €	0,00€	66 081,90 €	256 077,62 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

_		Date de validation	Source	_	AJ ou SSIAD PA
GMP	757,00	05/06/2018	GALAAD	Coût à la place	0,00€
PMP	210,00	18/05/2018	GALAAD	Moyenne taux activité 2017/2018	0,00 %
PUI	NON			_	
Option tarifaire	GLOBAL	au 01/01/2020			
Valeur du point	12,44		référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
				GLOBAL SANS PUI 12,44 €	
				PARTIEL AVEC PUI 10,99 €	
Calcul de la dotation plafond :				PARTIEL SANS PUI 10 ,37 €	

Calcul de la dotation plafond :

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond 1 925 800,32 €

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + KA	ні	AJ	PASA	UHK	PFK	SSIAD PA	ESA
Taux	1,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	19 660,63 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	1 806 990,97 €	22 998,84 €	0,00€	66 081,90 €	256 077,62 €	0,00€	0,00€	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après acti	ualisation Résorption o	Résorption de l'écart (1/2 de l'écart à la dotation plafond après actualisation				
Montant	118 809,35 €	Montant alloué	59 404,68 €				

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants
Montant	0,00€	55 663,94 €	0,00€	0,00 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	17	0	0	0	0	0	0	0
Montant	-258 141,57 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC						
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Prime exceptionnelle COVID-19
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	162 440,40 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	70 500,00 €
TOTAL CNR 2020		232 94	40,40 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIS	TRATIF 2018				
							Camanaantain				
RESULTAT RETEN	IU						Commentaire	es			
RESULTAT RETEN Montant	lu	0,	00€				Commentaire	es			
	lu	0,	00€				Commentaire	2S			
		0,	00 €				Commentaire	es			
	lu	0,	00 €				Commentaire	25			
	lu	0,	00 €				Commentaire	25			
	lu	0,	00 €				Commentaire	25			
	lu	0,	00 €	DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		25			
	lu	0,	00 €	DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
Montant		0,		1	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/					
Montant Dotation globale	au 31/12/2020	0,	2 314 791 276 542,	.,23 €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
	au 31/12/2020 res nouvelles	0,	2 314 791	.,23 € 91 €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
Montant Dotation globale EAP 2021 : mesui	au 31/12/2020 res nouvelles loiements	0,	2 314 791 276 542,	.,23 € 91 €	DN GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
Montant Dotation globale EAP 2021 : mesui EAP 2021 : redép	au 31/12/2020 res nouvelles loiements	0,	2 314 791 276 542, 0,00	.,23 € 91 €	DN GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				

44

ARS PACA

R93-2020-11-25-487

DECISION 840002141 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°673 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

EHPAD L'OUSTALET - 840002141

VU le Code de l'Action Social	et des Familles :
-------------------------------	-------------------

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD L'OUSTALET (840002141), sise à MALAUCENE et gérée par l'entité dénommée MAISON DE RETRAITE PUB DE MALAUCENE (840000806);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 1 066 767,32 \in au titre de 2020, dont 207 088,57 \in à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 231 634,48 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 69 594,40 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	931 298,39 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	64 752,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	46 171,02 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	24 545,91 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 987 492,70 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	852 174,97 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	64 752,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	46 019,82 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	24 545,91 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 82 291,06 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire MAISON DE RETRAITE PUB DE MALAUCENE (840000806) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840002141	EHPAD L'OUSTALET	MALAUCENE



Email ET : administration@ehpad-malaucene.fr Email EJ : m.noye@ehpad-malaucene.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

PARTIEL AVEC PUI

PARTIEL SANS PUI

10,99 € 10 ,37 €

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
55	4	0	14	0	0	0
55	4	0	14	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020

748 995,12 €

répartie comme suit : Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
638 223,30 €	46 019,82 €	0,00€	64 752,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP	721,00	28/06/2019	Bordereau CD	Coût à la place	0,00€
РМР	220,00	14/06/2019	GALAAD	Moyenne taux activité 2017/2018	
PUI	NON			•	
Option tarifaire	PARTIEL	au 01/01/2020			
Valeur du point	10,37		référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
				GLOBAL SANS PUI 12,44 €	

Calcul de la dotation plafond :

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond

736 207,78 €

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	7 020,46 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	645 243,76 €	46 019,82 €	0,00€	64 752,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après acti	ualisation Résorption o	de l'écart (1/2 de l'écart à la de	otation plafond après actualisation)
Montant	90 964,02 €	Montant alloué	45 482,01 €	

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants
Montant	0,00€	24 545,91 €	0,00€	75 000,00 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

_	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2020					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Prime exceptionnell COVID-19
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	165 088,57 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	42 000,00 €
TOTAL CNR 2020		207 08	88,57 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DI	U COMPTE ADMINIS	TRATIF 2018				
							6				
RESULTAT RETEN	IU						Commentair	es			
Montant		0									
		0,	00€								
		0,	00 €								
		0,	00 €								
		0,	00 €								
		0,	00 €								
		U,	00 €								
		U,	00 €	DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
		U,	00 €	DOTATIO	DN GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/					
Dotation globale	au 31/12/2020	υ <u>,</u>			ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020 Commentair	es			
Dotation globale EAP 2021 : mesui		<i>0,</i>	1 066 767 127 813,	7,32 €	DN GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		es			
=	res nouvelles	, ,	1 066 767	7,32 € 95 €	DN GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		es			
EAP 2021 : mesui	res nouvelles loiements	, 	1 066 767 127 813,	7,32 € 95 € €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		es			
EAP 2021 : mesur EAP 2021 : redép	res nouvelles loiements	<i>,</i>	1 066 767 127 813, 0,00	7,32 € 95 € €	DN GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		es			

ARS PACA

R93-2020-11-25-488

DECISION 840002141 2020-12-03



DECISION TARIFAIRE N°15 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

EHPAD L'OUSTALET - 840002141

Le Directeur	Général de	l'ARS	Provence-A	Alpes-Côte d'Azur
--------------	------------	-------	------------	-------------------

VU	le Code de	l'Action Sociale	et des Familles :

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD L'OUSTALET (840002141), sise à MALAUCENE et gérée par l'entité dénommée MAISON DE RETRAITE PUB DE MALAUCENE (840000806);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 1 141 767,32 € au titre de 2020, dont 207 088,57 € à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 231 634,48 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 75 844,40 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	931 298,39 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	139 752,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	46 171,02 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	24 545,91 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 062 492,70 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)		
Hébergement Permanent	852 174,97 €	0.00		
UHR	0,00 €	0.00		
PASA	139 752,00 €	0.00		
Hébergement Temporaire	46 019,82 €	0.00		
Accueil de jour	0,00 €	0.00		

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	24 545,91 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 88 541,06 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire MAISON DE RETRAITE PUB DE MALAUCENE (840000806) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 03/12/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840002141	EHPAD L'OUSTALET	MALAUCENE



Email ET : administration@ehpad-malaucene.fr Email EJ : m.noye@ehpad-malaucene.fr

Réf. Interne: DOMS-XXXX-XXXX-D

10 ,37 €

PARTIEL SANS PUI

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
Ī	55	4	0	14	0	0	0
Ī	55	4	0	14	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020 répartie comme suit :

748 995,12 €

Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
638 223,30 €	46 019,82 €	0,00€	64 752,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source	_	AJ ou SSIAD PA
GMP	721,00	28/06/2019	Bordereau CD	Coût à la place	0,00€
PMP	220,00	14/06/2019	GALAAD	Moyenne taux activité 2017/2018	0,00 %
PUI	NON			_	
Option tarifaire	PARTIEL	au 01/01/2020			
Valeur du point	10,37		référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
				GLOBAL SANS PUI 12,44 €	
				PARTIEL AVEC PUI 10,99 €	

Calcul de la dotation plafond :

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond

736 207,78 €

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	7 020,46 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	645 243,76 €	46 019,82 €	0,00€	64 752,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption	de l'écart (1/2 de l'écart à la de	otation plafond après actualisation)
Montant	90 964,02 €	Montant alloué	45 482,01 €	

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire	
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants	
Montant	0,00€	24 545,91 €	0,00€	75 000,00 €	

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

Soutien à I'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information) Formation O,00 € AFFE RESULTAT RETENU Montant Medicaus Autres CNR (surcoi Resconding autres) O,00 € AFFE O,00 € AFFE O,00 €	nnels -19 Expérimenta- ût + tions régionale sation (IDE de nuit + ettes) PASA de nuit)	Situations exceptionnelles 0,00 €	0,00€	Qualité de vie au travail 0,00 €	Neutralisation perte dépendance 0,00 €	Neutralisation perte soins 0,00 €	Prime exceptionnelle COVID-19 42 000,00 €
TOTAL CNR 2020 207 088,57 € AFFE			IISTRATIF 2018		0,00€	0,00€	42 000,00 €
RESULTAT RETENU	CTATION DU RESULTAT	DU COMPTE ADMIN		es			
RESULTAT RETENU	CTATION DU RESULTAT	DU COMPTE ADMIN		es			
			Commentair	es			
			Commentair	es			
Montant 0,00 €							
D	OTATION GLOBALE DE F	INANCEMENT AU 3	1/12/2020				
Dotation globale au 31/12/2020 1 141 767,32 €			Commentair	es			
EAP 2021 : mesures nouvelles 127 813,95 €							
EAP 2021 : redéploiements 0,00 €							
Base au 01/01/2021 1 062 492,70 €							

ARS PACA

R93-2020-12-03-013

DECISION 840002141 2020-12-03



DECISION TARIFAIRE N°15 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

EHPAD L'OUSTALET - 840002141

VU	le Code de	l'Action Sociale	et des Familles :

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD L'OUSTALET (840002141), sise à MALAUCENE et gérée par l'entité dénommée MAISON DE RETRAITE PUB DE MALAUCENE (840000806);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 1 141 767,32 € au titre de 2020, dont 207 088,57 € à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 231 634,48 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 75 844,40 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	931 298,39 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	139 752,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	46 171,02 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	24 545,91 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 062 492,70 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	852 174,97 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	139 752,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	46 019,82 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	24 545,91 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 88 541,06 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire MAISON DE RETRAITE PUB DE MALAUCENE (840000806) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 03/12/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840002141	EHPAD L'OUSTALET	MALAUCENE



Email ET : administration@ehpad-malaucene.fr Email EJ : m.noye@ehpad-malaucene.fr

Réf. Interne: DOMS-XXXX-XXXX-D

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
55	4	0	14	0	0	0
55	4	0	14	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020

748 995,12 €

répartie comme suit : Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
638 223,30 €	46 019,82 €	0,00€	64 752,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source	_	AJ ou SSIAD PA
GMP	721,00	28/06/2019	Bordereau CD	Coût à la place	0,00€
РМР	220,00	14/06/2019	GALAAD	Moyenne taux activité 2017/2018	
PUI	NON			-	
Option tarifaire	PARTIEL	au 01/01/2020			
Valeur du point	10,37		référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
				GLOBAL SANS PUI 12,44 €	
				PARTIEL AVEC PUI 10,99 €	
Calcul de la dotation plafond :				PARTIEL SANS PUI 10 ,37 €	

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond 736 207,78 €

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	7 020,46 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	645 243,76 €	46 019,82 €	0,00€	64 752,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après acti	ualisation Résorption o	de l'écart (1/2 de l'écart à la de	otation plafond après actualisation)
Montant	90 964,02 €	Montant alloué	45 482,01 €	

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants
Montant	0,00€	24 545,91 €	0,00€	75 000,00 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

Soutien à I'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information) Formation O,00 € AFFE RESULTAT RETENU Montant Medicaus Autres CNR (surcoi Resconding autres) O,00 € AFFE O,00 € AFFE O,00 €	nnels -19 Expérimenta- ût + tions régionale sation (IDE de nuit + ettes) PASA de nuit)	Situations exceptionnelles 0,00 €	0,00€	Qualité de vie au travail 0,00 €	Neutralisation perte dépendance 0,00 €	Neutralisation perte soins 0,00 €	Prime exceptionnelle COVID-19 42 000,00 €
TOTAL CNR 2020 207 088,57 € AFFE			IISTRATIF 2018		0,00€	0,00€	42 000,00 €
RESULTAT RETENU	CTATION DU RESULTAT	DU COMPTE ADMIN		es			
RESULTAT RETENU	CTATION DU RESULTAT	DU COMPTE ADMIN		es			
			Commentair	es			
			Commentair	es			
Montant 0,00 €							
D	OTATION GLOBALE DE F	INANCEMENT AU 3	1/12/2020				
Dotation globale au 31/12/2020 1 141 767,32 €			Commentair	es			
EAP 2021 : mesures nouvelles 127 813,95 €							
EAP 2021 : redéploiements 0,00 €							
Base au 01/01/2021 1 062 492,70 €							

ARS PACA

R93-2020-11-25-489

DECISION 840002158 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°674 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

EHPAD HIPPOLYTE SAUTEL - 840002158

Le Directeur	Général de	l'ARS	Provence-A	Alpes-Côte d'Azur
--------------	------------	-------	------------	-------------------

VU	le Code de	l'Action Sociale	et des Familles :

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD HIPPOLYTE SAUTEL (840002158), sise à MAZAN et gérée par l'entité dénommée MAISON DE RETRAITE PUB. DE MAZAN (840000814);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée :

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 872 350,87 \in au titre de 2020, dont 89 209,47 \in à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 110 902,40 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 63 454,04 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	785 655,94 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	65 002,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	21 692,93 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 903 983,68 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	817 288,75 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	65 002,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	21 692,93 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 75 331,97 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire MAISON DE RETRAITE PUB. DE MAZAN (840000814) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020





Email ET: mazan.ehpad@orange.fr

Email EJ: mazan.ehpad.secr-resident@orange.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

PFR

0,00€

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
52	0	0	14	0	0	0
52	0	0	14	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020 répartie comme suit :

Montant

713 482,52 €

EHPAD + RA HT ΑJ PASA UHR 648 480,52 € 0,00€ 0,00€ 65 002,00 € 0,00€ SSIAD PA ESA FI. COMPL. 0,00€ 0,00€ 0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

Date de validation Source 27/06/2018 708,00 GALAAD **GMP** 19/06/2018 209,00 PMP GALAAD PUI NON

AJ ou SSIAD PA Coût à la place 0,00€ Moyenne taux activité 2017/2018 0,00 %

10,37€

Option tarifaire

PARTIEL au 01/01/2020 Valeur du point 10,37

référence valeur du point GLOBAL AVEC PUI 13,10€ GLOBAL SANS PUI 12,44 € PARTIEL AVEC PUI 10,99€

PARTIEL SANS PUI

Calcul de la dotation plafond :

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond

673 677,92 €

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	7 133,29 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	655 613,81 €	0,00€	0,00€	65 002,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après acti	ualisation Résorption o	de l'écart (1/2 de l'écart à la de	otation plafond après actualisation)
Montant	18 064,12 €	Montant alloué	9 032,06 €	

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants
Montant	0,00€	21 692,93 €	0,00€	0,00 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2020					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Prime exceptionnello COVID-19
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	51 709,47 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	37 500,00 €
TOTAL CNR 2020		89 20	9,47 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIS	TRATIF 2018				
							Commentaire	ne .			
RESULTAT RETEN	υ						Commentaire	es			
	u	0,	00€				Commentaire	es			
	U	0,	00 €				Commentaire	es			
	U	0,	00€				Commentaire	es			
RESULTAT RETEN Montant	U	0,	00 €				Commentaire	es			
	U	0,	00 €				Commentaire	es			
	U	0,	00 €				Commentaire	es			
	U	0,	00 €	DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		es			
	U	0,	00 €	DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
Montant		0,			ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/					
Montant Dotation globale	au 31/12/2020	0,	00 € 872 350, 120 842,	87 €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
	au 31/12/2020 res nouvelles	0,	872 350,	87 € 28 €	DN GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
Montant Dotation globale EAP 2021 : mesui	au 31/12/2020 res nouvelles loiements	0,	872 350, 120 842,	87 € 28 € €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				

ARS PACA

R93-2020-11-25-490

DECISION 840002166 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°675 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

EHPAD L'ENSOULEIADO - 840002166

Le Directeur	Général de	l'ARS	Provence-A	Alpes-Côte d'Azur
--------------	------------	-------	------------	-------------------

VU	le Code de	l'Action Sociale	et des Familles :

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD L'ENSOULEIADO (840002166), sise à PIOLENC et gérée par l'entité dénommée M.D.R. PUBLIQUE L'ENSOULEIADO (840000822);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 634 362,12 \in au titre de 2020, dont 61 239,74 \in à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 77 585,90 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 46 398,02 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	618 015,96 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	16 346,16 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 666 077,98 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	649 731,82 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00

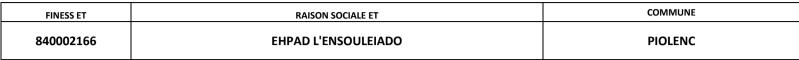
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	16 346,16 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 55 506,50 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire M.D.R. PUBLIQUE L'ENSOULEIADO (840000822) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020





Email ET: mrpiolenc@ch-orange.fr Email EJ: cdolleans@ch-orange.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
40	0	0	0	0	0	0
40	0	0	0	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020

515 798,93 €

répartie comme suit : Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
515 798,93 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP	750,00	26/06/2019	Bordereau CD	Coût à la place	0,00€
РМР	216,00	24/06/2019	Validation médecin ARS	Moyenne taux activité 2017/2018	0,00 %
PUI	NON				
Option tarifaire	PARTIEL	au 01/01/2020			

Valeur du point 10,37 référence valeur du point GLOBAL AVEC PUI 13,10€ GLOBAL SANS PUI 12,44 € PARTIEL AVEC PUI 10,99€ PARTIEL SANS PUI 10 ,37 €

Calcul de la dotation plafond :

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond 543 155,71 €

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	5 673,79 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	521 472,72 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	Résorption de l'écart (1/2 de l'écart à la dotation plafond après actualisatio				
Montant	21 682,99 €	Montant alloué	10 841,50 €				

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants
Montant	0,00€	16 346,16 €	0,00€	0,00€

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

_	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDOCTIBLES 2020					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Prime exceptionnell COVID-19
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	33 739,74 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	27 500,00 €
TOTAL CNR 2020		61 23	9,74 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIS	TRATIF 2018				
							Camanaantain	_			
RESULTAT RETEN	U						Commentaire	es			
	U	0,	00€				Commentaire	25			
	U	0,	00€				Commentaire	es			
	U	0,	00€				Commentaire	es			
RESULTAT RETEN Montant	U	0,	00 €				Commentair	es			
	U	0,	00€				Commentaire	es			
	U	0,	00 €				Commentair	es			
	U	0,	00 €	DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		es			
	U	0,	00 €	DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
Montant		0,			ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/					
Montant Dotation globale	au 31/12/2020	0,	00 € 634 362, 92 955,6	12 €	DN GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
Montant Dotation globale EAP 2021 : mesui	au 31/12/2020 res nouvelles	0,	634 362,	12 € 60 €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
	au 31/12/2020 res nouvelles loiements	0,	634 362, 92 955,6	12 € 50 €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
Dotation globale EAP 2021 : mesui EAP 2021 : redép	au 31/12/2020 res nouvelles loiements	0,	634 362, 92 955,6 0,00	12 € 50 €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				

ARS PACA

R93-2020-11-25-471

DECISION 840006191 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°690 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

EHPAD MAISON SAINT VINCENT - 840006191

Le Directeur	Général de	l'ARS	Provence-A	Alpes-Côte d'Azur
--------------	------------	-------	------------	-------------------

VU	le Code de	l'Action Sociale	et des Familles :

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD MAISON SAINT VINCENT (840006191), sise à COURTHEZON et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION MAISON SAINT VINCENT (840017156);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 1 381 686,70 \in au titre de 2020, dont 165 907,20 \in à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 165 907,20 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 101 314,96 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 316 684,70 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	65 002,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 215 779,50 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 150 777,50 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	65 002,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 101 314,96 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION MAISON SAINT VINCENT (840017156) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840006191	EHPAD MAISON SAINT VINCENT	COURTHEZON



Email ET: direction@ehpadsaintvincent.fr Email EJ: maisonsaintvincent@orange.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

PARTIEL AVEC PUI

PARTIEL SANS PUI

10,99 € 10 ,37 €

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
80	0	0	14	0	0	0
80	0	0	14	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020 répartie comme suit :

1 163 688,49 €

Montant

EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
1 098 686,49 €	0,00€	0,00€	65 002,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP	806,00	10/05/2017	bordereau CD	Coût à la place	0,00€
РМР	243,00	10/05/2017	GALAAD	Moyenne taux activité 2017/2018	0,00 %
PUI	NON				
Option tarifaire	PARTIEL	au 01/01/2020			
Valeur du point	10,37		référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
				GLOBAL SANS PUI 12,44 €	

Calcul de la dotation plafond :

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond

1 190 782,95 €

1/3

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	12 085,55 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	1 110 772,04 €	0,00€	0,00€	65 002,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	de l'écart (1/2 de l'écart à la de	otation plafond après actualisation)
Montant	80 010,91 €	Montant alloué	40 005,46 €	

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

Formation d'information) dispositifs (PATHOS+ compensation (IDE de nuit + Situations ESMS en Qualité de vie perte Neutralisation except médicaux autres) perte recettes) PASA de nuit) exceptionnelles difficulté au travail dépendance perte soins COV						CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2020					
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 RESULTAT RETENU Montant DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 EAP 2021 : mesures nouvelles EAP 2021 : redéploiements AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Commentaires Commentaires Commentaires	Formation	l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes	dispositifs	(PATHOS +	exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation	tions régionales (IDE de nuit +			•	perte		Prime exceptionnell COVID-19
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Commentaires DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Commentaires Commentaires Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements Omentaires	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	89 407,20 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	76 500,00 €
Commentaires	TOTAL CNR 2020		165 90	07,20 €								
Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentair					AFFECTATIO	N DU RESULTAT DI	U COMPTE ADMINIS	TRATIF 2018				
### DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Dotation globale au 31/12/2020								Commontair	20			
DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Commentaires Dotation globale au 31/12/2020	RESULTAT RETEN	U						Commentan	es			
Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 1 381 686,70 € EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €												
Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 1 381 686,70 € EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €	Montant		0,	00€								
Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 1 381 686,70 € EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €	Montant		0,	00€								
Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 1 381 686,70 € EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €	Montant		0,	00€								
Dotation globale au 31/12/2020 1 381 686,70 € EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €	Montant		0,	00 €								
Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 1 381 686,70 € EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €	Montant		0,	00€								
Dotation globale au 31/12/2020 1 381 686,70 € EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €	Montant		0,	00 €								
Dotation globale au 31/12/2020 1 381 686,70 € EAP 2021: mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021: redéploiements 0,00 €	Montant		0,	00€	DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €	Montant		0,	00 €	DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/					
		au 31/12/2020	0,		1	DN GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		es			
Base au 01/01/2021 1 215 779,50 €	Dotation globale		0,	1 381 686	5,70 €	DN GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		es			
	Dotation globale EAP 2021 : mesur	es nouvelles	0,	1 381 686 0,00	5,70 € €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		es			
	Dotation globale : EAP 2021 : mesur EAP 2021 : redépl	es nouvelles oiements	0,	1 381 686 0,00 0,00	5,70 € €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		es			

86

ARS PACA

R93-2020-11-25-472

DECISION 840006522 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°691 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

EHPAD VILLA BETHANIE - 840006522

Le Directeur	Général de	l'ARS	Provence-A	Alpes-Côte d'Azur
--------------	------------	-------	------------	-------------------

VU	le Code de	l'Action Sociale	et des Familles :

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD VILLA BETHANIE (840006522), sise à AVIGNON et gérée par l'entité dénommée A.D.A.P.A (840001853);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 434 445,46 \in au titre de 2020, dont 65 288,60 \in à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 49 761,60 \in , font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 32 056,99 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	434 445,46 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 369 156,86 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	369 156,86 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 30 763,07 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire A.D.A.P.A (840001853) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840006522	EHPAD VILLA BETHANIE	AVIGNON



Email ET : bethanie@ada-pa.fr Email EJ : secretariat@ada-pa.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

Montant

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
31	0	0	0	0	0	0
31	0	0	0	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020 répartie comme suit :

365 241,02 €								
EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
365 241,02 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP	635,52	30/01/2014		Coût à la place	0,00€
РМР	198,00	25/11/2014		Moyenne taux activité 2017/2018	
PUI	NON			_	
Option tarifaire	PARTIEL	au 01/01/2020			
Valeur du point	10,37		référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
		_		GLOBAL SANS PUI 12,44 €	
				PARTIEL AVEC PUI 10,99 €	
Calcul de la dotation plafond :				PARTIEL SANS PUI 10,37 €	
((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur	r du point				

Montant dotation plafond 369 156,86 €

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	3 915,84 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	369 156,86 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après acti	ualisation Résorption o	le l'écart (1/2 de l'écart à la do	otation plafond après actualisation)
Montant	0,00€	Montant alloué	0,00€	

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

_	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

Formation d'information) dispositifs (PATHOS + compensation (IDE de nuit + Situations ESMS en Qualité de vie perte Neutralisation exceptionr médicaux autres) perte recettes) PASA de nuit) exceptionnelles difficulté au travail dépendance perte soins COVID-1						CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2020					
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 RESULTAT RETENU Montant DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Commentaires Commentaires	Formation	l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes	dispositifs	(PATHOS +	exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation	tions régionales (IDE de nuit +			•	perte		Prime exceptionnelle COVID-19
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Commentaires Montant DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires FAP 2021 : redéploiements 0,00 € EAP 2021 : redéploiements	0,00€	0,00€	0,00€	800,00€	22 511,60 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	14 727,00 €	0,00€	27 250,00 €
Commentaires Commentaires	TOTAL CNR 2020		65 28	3,60 €								
RESULTAT RETENU Montant 0,00 € DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Commentaires Potation globale au 31/12/2020 EAP 2021 : mesures nouvelles EAP 2021 : redéploiements 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €					AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIST	TRATIF 2018				
RESULTAT RETENU Montant O,00 € DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Commentaires Commentaires EAP 2021 : mesures nouvelles EAP 2021 : redéploiements O,00 € EAP 2021 : redéploiements												
DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 434 445,46 € EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €	RESULTAT RETEN	U						Commentaire	es			
Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 434 445,46 € EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €	Montant		0,0	00€								
Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 434 445,46 € EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €												
Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 434 445,46 € EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €												
Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 434 445,46 € EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €												
Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 434 445,46 € EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €												
Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 434 445,46 € EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €												
Dotation globale au 31/12/2020 434 445,46 € EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €												
Dotation globale au 31/12/2020 434 445,46 € EAP 2021: mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021: redéploiements 0,00 €					DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €					DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/					
	Dotation globale	au 31/12/2020	Г	434 445 4		ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		es			
Base au 01/01/2021 369 156,86 €	=		[46 €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		25			
	EAP 2021 : mesu EAP 2021 : redép	res nouvelles loiements	[0,00 0,00	46 € €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/:		25			
	EAP 2021 : mesu EAP 2021 : redép	res nouvelles loiements	[0,00 0,00	46 € €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/:		es			

93

ARS PACA

R93-2020-11-25-473

DECISION 840007272 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°692 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

SSIAD DE SORGUES - 840007272

Le Directeur	Général de	l'ARS	Provence-A	Alpes-Côte d'Azur
--------------	------------	-------	------------	-------------------

VU	le Code de	l'Action Sociale	et des Familles :

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 04/01/2017 autorisant la création de la structure SSIAD PA dénommée SSIAD DE SORGUES (840007272), sise à SORGUES et gérée par l'entité dénommée MUTUELLES DE VAUCLUSE (840010144);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 1 237 273,75 \in au titre de 2020, dont 149 233,60 \in à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 39 233,60 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 99 836,68 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)		
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00		
UHR	0,00 €	0.00		
PASA	0,00 €	0.00		
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00		
Accueil de jour	0,00 €	0.00		
Plateforme de répit	0,00 €	0.00		
Financements complémentaires	0,00 €	0.00		
SSIAD PA	1 079 046,66 €	0.00		
Equipe spécialisée ALZHEIMER	158 227,09 €	0.00		

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 088 040,15 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	930 191,06 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	157 849,09 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 90 670,01 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire MUTUELLES DE VAUCLUSE (840010144) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840007272	SSIAD DE SORGUES	SORGUES



Email ET: ssiad84sorgues@gmail.com Email EJ: ssiad84sorgues@gmail.com

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
0	0	0	0	0	72	10
0	0	0	0	0	72	10

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020 répartie comme suit :

1 082 088,66 €	
EHPAD + RA	

Montant

EHE	PAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	925 102,99 €	156 985,67 €	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP	0,00			Coût à la place	12 919,32 €
PMP	0,00			Moyenne taux activité 2017/2018	
PUI			•	_	
Option tarifaire		au 01/01/2020			
Valeur du point			référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
				GLOBAL SANS PUI 12,44 €	
				PARTIEL AVEC PUI 10,99 €	
Calcul de la dotation plafond :				PARTIEL SANS PUI 10 ,37 €	
((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur	du point				

Montant dotation plafond

0,00€

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,55 %	0,55 %
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	5 088,07 €	863,42 €
Total base actualisée	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	930 191,06 €	157 849,09 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	Résorption de l'écart (1/2 de l'écart à la dotation plafond après actualisation				
Montant	0,00€	Montant alloué	0,00€				

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire	
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants	
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2020					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Prime exceptionnelle COVID-19
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	14 233,60 €	110 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	25 000,00 €
TOTAL CNR 2020		149 2	33,60€								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIS	TRATIF 2018				
RESULTAT RETER	NU		,00 €				Commentair	es			
Montant	L	0	,00 E								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
				DOTATIO	OLODALL DE III		,				
Dotation globale			1 237 273 0,00				Commentair	es			
EAP 2021 : redé _l Base au 01/01/2			0,00 1 088 040								

ARS PACA

R93-2020-11-25-474

DECISION 840007280 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°693 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

SSIAD DE PERTUIS - 840007280

VU le Code de l'Action Sociale	et des Familles :
--------------------------------	-------------------

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure SSIAD PA dénommée SSIAD DE PERTUIS (840007280), sise à PERTUIS et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION LA SAUVI (840002760);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 1 216 831,66 \in au titre de 2020, dont 151 260,25 \in à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 41 260,25 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 97 964,28 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)		
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00		
UHR	0,00 €	0.00		
PASA	0,00 €	0.00		
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00		
Accueil de jour	0,00 €	0.00		
Plateforme de répit	0,00 €	0.00		
Financements complémentaires	0,00 €	0.00		
SSIAD PA	1 058 604,56 €	0.00		
Equipe spécialisée ALZHEIMER	158 227,09 €	0.00		

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 065 571,41 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)		
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00		
UHR	0,00 €	0.00		
PASA	0,00 €	0.00		
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00		
Accueil de jour	0,00 €	0.00		

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	907 722,31 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	157 849,09 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 88 797,62 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION LA SAUVI (840002760) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840007280	SSIAD DE PERTUIS	PERTUIS



Email ET : la.sauvi@wanadoo.fr Email EJ : la.sauvi@wanadoo.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

Montant

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
0	0	0	0	0	70	10
0	0	0	0	0	70	10

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020 répartie comme suit :

Montant dotation plafond

1 059 742,82 €								
EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	902 757,15 €	156 985,67 €	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA	
GMP	0,00			Coût à la place	12 967,46 €	
PMP	0,00			Moyenne taux activité 2017/2018	0,00 %	
PUI				<u>-</u>		
Option tarifaire		au 01/01/2020				
Valeur du point			référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €		
				GLOBAL SANS PUI 12,44 €		
				PARTIEL AVEC PUI 10,99 €		
Calcul de la dotation plafond :				PARTIEL SANS PUI 10,37 €		
((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur	du point					

0,00€

1/3

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,55 %	0,55 %
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	4 965,16 €	863,42 €
Total base actualisée	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	907 722,31 €	157 849,09 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	Résorption de l'écart (1/2 de l'écart à la dotation plafond après					
Montant	0,00€	Montant alloué	0,00€					

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

_	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

Formation d'information) dispositifs (PATHOS+ compensation dispositifs autres) perte recettes) PASA de nuit) exceptionnelles difficulté au travail dépendance perte soins COVID 0,00 €						CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2020					
TOTAL CNR 2020 151 260,25 € AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Commentaires Commentaires DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires		l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	(PATHOS + autres)	exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	exceptionnelles	difficulté	au travail	perte dépendance	perte soins	Prime exceptionnelle COVID-19
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Commentaires DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires ACCOMMENTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 EAP 2021 : mesures nouvelles EAP 2021 : redéploiements 0,00 € EAP 2021 : redéploiements	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	17 260,25 €	110 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	24 000,00 €
Commentaires	TOTAL CNR 2020		151 2	60,25 €								
Commentaires					AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIS	TRATIF 2018				
DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 EAP 2021 : mesures nouvelles EAP 2021 : redéploiements 0,00 € EAP 2021 : redéploiements	RESULTAT RETEN	I U						Commentair	es			
Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 1 216 831,66 € EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €	Montant		0	,00€								
Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 1 216 831,66 € EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €												
Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 1 216 831,66 € EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €					DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	IANCEMENT AU 31/	12/2020				
EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €	Dotation globals	au 31/12/2020		1 216 921	66 F			Commentair	es			
Base au 01/01/2021 1 065 571,41 €	EAP 2021 : mesu EAP 2021 : redé _l	res nouvelles ploiements		0,00 0,00	€							

ARS PACA

R93-2020-11-25-475

DECISION 840007355 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°694 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

SSIAD DE CAVAILLON - 840007355

VU le Code de l'Action Sociale et des F	Familles:
---	-----------

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure SSIAD PA dénommée SSIAD DE CAVAILLON (840007355), sise à CAVAILLON et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION VALLIS CLAUSA (840010151);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 691 267,62 € au titre de 2020, dont 19 462,97 € à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 19 462,97 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 55 983,72 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	691 267,62 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 671 804,65 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	671 804,65 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 55 983,72 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION VALLIS CLAUSA (840010151) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840007355	SSIAD DE CAVAILLON	CAVAILLON



Email ET: ssiad.vallisclausa@gmail.com Email EJ: ssiad.vallisclausa@gmail.com

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
0	0	0	0	0	52	0
0	0	0	0	0	52	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020 répartie comme suit :

668 129,94 €

Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	668 129,94 €	0,00€	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP	0,00			Coût à la place	12 919,32 €
PMP	0,00			Moyenne taux activité 2017/2018	
PUI					
Option tarifaire		au 01/01/2020			
Valeur du point			référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
				GLOBAL SANS PUI 12,44 €	
				PARTIEL AVEC PUI 10,99 €	
Calcul de la dotation plafond :				PARTIEL SANS PUI 10 ,37 €	
// DA 4D#2 FOL: CA 4D1#	all a second and				

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond 0,00€

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,55 %	0,00 %
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	3 674,71 €	0,00€
Total base actualisée	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	671 804,65 €	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	Résorption de l'écart (1/2 de l'écart à la dotation plafond après actua				
Montant	0,00€	Montant alloué	0,00€				

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	Prime Grand âge	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2020					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Prime exceptionnelle COVID-19
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	2 962,97 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	16 500,00 €
TOTAL CNR 2020		19 46	52,97 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DI	J COMPTE ADMINIS	TRATIF 2018				
							Commentair	es			
RESULTAT RETEI	NU		00.6								
Montant		U,	,00€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
Datation also I	24 /42 /2022	ı					Commentair	es			
Dotation globale EAP 2021 : mesu			691 267, 0,00								
EAP 2021 : mest			0,00								
Base au 01/01/2			671 804,								
			071 004,	03.0							
							1				

ARS PACA

R93-2020-11-25-476

DECISION 840007504 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°695 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

EHPAD LA MADELEINE DU CH D'APT - 840007504

VU le Code de l'Action Sociale	et des Familles :
--------------------------------	-------------------

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LA MADELEINE DU CH D'APT (840007504), sise à APT et gérée par l'entité dénommée CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'APT (840000012);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 1 352 455,03 € au titre de 2020, dont 208 686,98 € à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 234 153,40 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 93 191,80 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 193 430,74 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	66 769,14 €	0.00
Hébergement Temporaire	66 788,73 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	25 466,42 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 283 201,45 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)		
Hébergement Permanent	1 124 403,96 €	0.00		
UHR	0,00 €	0.00		
PASA	66 769,14 €	0.00		
Hébergement Temporaire	66 561,93 €	0.00		
Accueil de jour	0,00 €	0.00		

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	25 466,42 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 106 933,45 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'APT (840000012) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840007504	EHPAD LA MADELEINE DU CH D'APT	АРТ



Email ET : dir.apt@ch-apt.fr Email EJ : secdir.apt@ch-apt.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
60	6	0	14	0	0	0
60	6	0	14	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020

1 081 608,63 €

répartie comme suit : Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
948 277,56 €	66 561,93 €	0,00€	66 769,14 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source	<u></u>	AJ ou SSIAD PA
GMP	704,00	24/04/2018	GALAAD	Coût à la place	0,00€
PMP	194,00	20/04/2018	GALAAD	Moyenne taux activité 2017/2018	
PUI	OUI			-	
Option tarifaire	GLOBAL	au 01/01/2020			
Valeur du point	13,1		référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
		_		GLOBAL SANS PUI 12,44 €	
				PARTIEL AVEC PUI 10,99 €	
Calcul de la dotation plafond :				PARTIEL SANS PUI 10 ,37 €	

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond 948 277,56 €

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	948 277,56 €	66 561,93 €	0,00€	66 769,14 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	de l'écart (1/2 de l'écart à la do	otation plafond après actualisation)
Montant	0,00€	Montant alloué	0,00€	

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants
Montant	0,00€	25 466,42 €	0,00€	0,00 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

_	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2020					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Prime exceptionnell COVID-19
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	165 686,98 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	43 000,00 €
TOTAL CNR 2020		208 68	36,98 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIST	TRATIF 2018				
RESULTAT RETEN	IU						Commentair	es			
Montant		0,	00€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/2	12/2020				
Dotation globale	au 31/12/2020	Γ	1 352 455	5 03 €			Commentair	es			
	res nouvelles	-	139 433,	40 €							
EAP 2021 : mesur EAP 2021 : redép	loiements		0,00	~							

ARS PACA

R93-2020-11-25-477

DECISION 840007645 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°696 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

EHPAD FREDERIC MISTRAL (DU CH DE VAISON LA ROMAINE) - 840007645

VU	le Code de	l'Action Sociale	et des Familles :

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD FREDERIC MISTRAL (DU CH DE VAISON LA ROMAINE) (840007645), sise à VAISON LA ROMAINE et gérée par l'entité dénommée CH VAISON LA ROMAINE (840000111);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 1 837 303,68 \in au titre de 2020, dont 196 820,82 \in à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 233 672,07 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 133 635,97 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 600 329,76 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	67 145,94 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	132 976,73 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	36 851,25 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 826 394,06 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 589 798,14 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	67 145,94 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	132 598,73 €	0.00

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	36 851,25 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 152 199,50 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CH VAISON LA ROMAINE (840000111) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840007645	EHPAD FREDERIC MISTRAL (DU CH DE VAISON LA ROMAINE)	VAISON LA ROMAINE



Email ET: direction@ch-vaison.fr Email EJ: h.paraire@ch-vaison.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
80	0	10	14	0	0	0
80	0	10	14	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020

1 512 797,82 €

répartie comme suit : Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
1 314 495,87 €	0,00€	131 156,01 €	67 145,94 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source	_	AJ ou SSIAD PA
GMP	779,00	29/05/2018	GALAAD	Coût à la place	13 259,87 €
РМР	208,00	04/05/2018	GALAAD	Moyenne taux activité 2017/2018	75,00 %
PUI	OUI			_	
Option tarifaire	GLOBAL	au 01/01/2020			
Valeur du point	13,1		référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
				GLOBAL SANS PUI 12,44 €	
				PARTIEL AVEC PUI 10,99 €	
Calcul de la dotation plafond :				PARTIEL SANS PUI 10 ,37 €	

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond 1 380 970,56 €

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + KA	ні	AJ	PASA	UHK	PFK	SSIAD PA	ESA
Taux	1,10 %	0,00 %	1,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	14 459,45 €	0,00€	1 442,72 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	1 328 955,33 €	0,00€	132 598,73 €	67 145,94 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	de l'écart (1/2 de l'écart à la de	otation plafond après actualisation)
Montant	52 015,24 €	Montant alloué	26 007,62 €	

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants
Montant	0,00€	36 851,25 €	0,00€	0,00€

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

_	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2020					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Prime exceptionnelle COVID-19
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	137 320,82 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	59 500,00 €
TOTAL CNR 2020		196 8.	20,82 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DI	U COMPTE ADMINIS	TRATIF 2018				
RESULTAT RETEN	uli						Commentaire	es			
Montant	L	0,	,00€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
Dotation globale EAP 2021 : mesu EAP 2021 : redép Base au 01/01/2	res nouvelles ploiements		1 837 303 185 911, 0,00 1 826 394	20 € €			Commentair	es			

ARS PACA

R93-2020-11-25-478

DECISION 840007660 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°697 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

EHPAD LES ALLEES DE CHABRIERES - 840007660

VU	le Code de	l'Action Sociale	et des Familles :

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 04/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES ALLEES DE CHABRIERES (840007660), sise à BOLLENE et gérée par l'entité dénommée EHPAD DE BOLLENE (840000038);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 2 102 904,81 \in au titre de 2020, dont 320 610,64 \in à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 164 938,08 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 161 497,23 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 920 580,16 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	122 872,79 €	0.00
Hébergement Temporaire	32 196,42 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	27 255,44 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 991 444,27 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)		
Hébergement Permanent	1 809 233,02 €	0.00		
UHR	0,00 €	0.00		
PASA	122 872,79 €	0.00		
Hébergement Temporaire	32 083,02 €	0.00		
Accueil de jour	0,00 €	0.00		

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	27 255,44 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 165 953,69 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire EHPAD DE BOLLENE (840000038) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840007660	EHPAD LES ALLEES DE CHABRIERES	BOLLENE



Email ET : direction@hl-bollene.fr Email EJ : p.perret@hl-bollene.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
60	3	0	14	0	0	0
90	3	0	26	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020

1 151 672,51 €

répartie comme suit :

Montant

EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
1 053 947,40 €	32 083,02 €	0,00€	65 642,09 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source	_	AJ ou SSIAD PA
GMP	797,00	21/11/2016	bordereau CD	Coût à la place	0,00€
РМР	210,00	20/10/2016	Validation médecin ARS	Moyenne taux activité 2017/2018	0,00 %
PUI	OUI			-	
Option tarifaire	GLOBAL	au 01/01/2020			
Valeur du point	13,1		référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
		_		GLOBAL SANS PUI 12,44 €	
				PARTIEL AVEC PUI 10,99 €	
Calcul de la dotation plafond :				PARTIEL SANS PUI 10 ,37 €	

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond 1 053 947,40 €

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	1 053 947,40 €	32 083,02 €	0,00€	65 642,09 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption	Résorption de l'écart (1/2 de l'écart à la dotation plafond après actualisation				
Montant	0,00€	Montant alloué	0,00€				

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants
Montant	0,00€	27 255,44 €	-25 679,33 €	0,00 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	30	0	0	12	0	0	0	0
Montant	516 775,35 €	0,00€	0,00€	57 230,70 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

_	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2020					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Prime exceptionnelle COVID-19
0,00€	0,00€	0,00€	800,00€	81 682,64 €	182 128,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	56 000,00 €
TOTAL CNR 2020		320 6	10,64 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DI	U COMPTE ADMINIS	TRATIF 2018				
RESULTAT RETEN							Commentair	es			
Montant	L	0.	,00€								
DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020											
Dotation globale EAP 2021 : mesu EAP 2021 : redép Base au 01/01/2	res nouvelles ploiements		2 102 904 209 150, 0,00 1 991 444	10 € €			Commentair	es			

ARS PACA

R93-2020-11-25-503

DECISION 840007678 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°698 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

EHPAD DU CH DE GORDES - 840007678

VU le Code de l'Action Social	et des Familles :
-------------------------------	-------------------

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD DU CH DE GORDES (840007678), sise à GORDES et gérée par l'entité dénommée CENTRE HOSPITALIER DE GORDES (840000061);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 1 455 039,94 \in au titre de 2020, dont 116 238,68 \in à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 147 642,11 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 108 949,82 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 423 636,51 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	31 403,43 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 513 093,01 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 481 689,58 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	31 403,43 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 126 091,08 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CENTRE HOSPITALIER DE GORDES (840000061) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020





Email ET: finances@hl-gordes.fr

Email EJ: secretariatdirection@hl-gordes.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
75	0	0	0	0	0	0
75	0	0	0	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020

1 191 763,00 €

répartie comme suit : Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
1 191 763,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source	_	AJ ou SSIAD PA
GMP	790,00	10/01/2018	GALAAD	Coût à la place	0,00€
РМР	213,00	29/12/2017	GALAAD	Moyenne taux activité 2017/2018	
PUI	OUI			_	
Option tarifaire	GLOBAL	au 01/01/2020			
Valeur du point	13,1		référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	

GLOBAL AVEC PUI 13,10€ GLOBAL SANS PUI 12,44 € PARTIEL AVEC PUI 10,99€ PARTIEL SANS PUI 10 ,37 €

Calcul de la dotation plafond :

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond 1 318 190,78 €

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	13 109,39 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	1 204 872,39 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	Résorption de l'écart (1/2 de l'écart à la dotation plafond après actua			
Montant	113 318,38 €	Montant alloué	56 659,19 €			

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants
Montant	0,00€	31 403,43 €	0,00€	0,00 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

_	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON RECO	ONDUCTIBLES 2020					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Prime exceptionnell COVID-19
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	62 238,68 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	54 000,00 €
TOTAL CNR 2020		116 23	88,68 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIST	FRATIF 2018				
RESULTAT RETEN	IU						Commentaire	es .			
Montant		0,	00€								
				DOTATIO	DN GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/:	12/2020				
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/:					
Dotation globale	au 31/12/2020		1 455 039		ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/:	12/2020 Commentaire	es			
=			1 455 039 174 291,	.94 €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/:		rs			
Dotation globale EAP 2021 : mesu EAP 2021 : redép	res nouvelles	[.94 € 75 €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/:		es			
EAP 2021 : mesu	res nouvelles loiements		174 291,	,94 € 75 €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/:		es .			

ARS PACA

R93-2020-11-25-504

DECISION 840007694 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°699 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER DE SAULT - 840007694

Le Directeur	Général de	l'ARS	Provence-A	Alpes-Côte d'Azur
--------------	------------	-------	------------	-------------------

VU	le Code de	l'Action Sociale	et des Familles :

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER DE SAULT (840007694), sise à SAULT et gérée par l'entité dénommée CENTRE HOSPITALIER DE SAULT (840000103);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 759 121,89 \in au titre de 2020, dont 40 183,40 \in à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 57 047,35 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

<u>Ces 3 mesures déduites</u>, la fraction forfaitaire <u>mensuelle</u> s'établit à 58 506,21 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	708 863,58 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	33 394,36 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	16 863,95 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 811 894,09 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)		
Hébergement Permanent	761 749,18 €	0.00		
UHR	0,00 €	0.00		
PASA	0,00 €	0.00		
Hébergement Temporaire	33 280,96 €	0.00		
Accueil de jour	0,00 €	0.00		

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	16 863,95 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 67 657,84 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CENTRE HOSPITALIER DE SAULT (840000103) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020





Email ET : direction@hl-sault.fr Email EJ: direction@ch-carpentras.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
40	3	0	0	0	0	0
40	3	0	0	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020

637 985,69 €

répartie comme suit : Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
604 704,73 €	33 280,96 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP	715,00	20/05/2019	Bordereau CD	Coût à la place	0,00€
РМР	223,00	25/04/2019	Validation médecin ARS	Moyenne taux activité 2017/2018	0,00 %
PUI	OUI			•	
Option tarifaire	GLOBAL	au 01/01/2020			
Valeur du point	13,1		référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
				GLOBAL SANS PUI 12,44 €	
				PARTIEL AVEC PUI 10,99 €	
Calcul de la dotation plafond :				PARTIEL SANS PUI 10 ,37 €	

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond 677 306,68 €

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	6 651,75 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	611 356,48 €	33 280,96 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après acti	ualisation Résorption o	le l'écart (1/2 de l'écart à la de	otation plafond après actualisation)
Montant	65 950,20 €	Montant alloué	32 975,10 €	

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants
Montant	0,00€	16 863,95 €	0,00€	0,00€

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

_	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

Formation d'information) dispositifs (PATHOS+ compensation (IDE de nuit + Situations ESMS en Qualité de vie perte Neutralisation exce médicaux autres) perte recettes) PASA de nuit) exceptionnelles difficulté au travail dépendance perte soins C						CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2020					
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Commentaires Commentaires DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 EAP 2021 : resures nouvelles EAP 2021 : redéploiements AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Commentaires Commentaires Commentaires	Formation	l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes	dispositifs	(PATHOS +	exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation	tions régionales (IDE de nuit +			•	perte		Prime exceptionnell COVID-19
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Commentaires DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires EAP 2021 : mesures nouvelles 92 955,50 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	15 683,40 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	24 500,00 €
Commentaires	TOTAL CNR 2020		40 18	3,40 €								
Commentaires					AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	U COMPTE ADMINIS	TRATIF 2018				
RESULTAT RETENU Montant												
DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 759 121,89 € EAP 2021 : mesures nouvelles 92 955,60 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €	RESULTAT RETEN	IJ						Commentaire	es			
Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 759 121,89 € EAP 2021 : mesures nouvelles 92 955,60 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €	Montant		0,	00€								
Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 759 121,89 € EAP 2021 : mesures nouvelles 92 955,60 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €												
Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 759 121,89 € EAP 2021 : mesures nouvelles 92 955,60 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €												
Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 759 121,89 € EAP 2021 : mesures nouvelles 92 955,60 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €												
Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 759 121,89 € EAP 2021 : mesures nouvelles 92 955,60 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €												
Commentaires Dotation globale au 31/12/2020 759 121,89 € EAP 2021 : mesures nouvelles 92 955,60 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €												
Dotation globale au 31/12/2020 759 121,89 € EAP 2021 : mesures nouvelles 92 955,60 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €												
Dotation globale au 31/12/2020 759 121,89 € EAP 2021 : mesures nouvelles 92 955,60 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €					DOTATIO	DN GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
EAP 2021 : mesures nouvelles 92 955,60 € EAP 2021 : redéploiements 0,00 €					DOTATIO	DN GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/					
	Dotation globale	au 31/12/2020		750 121		ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		25			
Base au 01/01/2021 811 894,09 €	=				89 €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		28			
	EAP 2021 : mesur	es nouvelles		92 955,6	89 € 60 €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		es			
	EAP 2021 : mesur EAP 2021 : redépl	es nouvelles oiements		92 955,6 0,00	89 € 50 €	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/		es			

ARS PACA

R93-2020-11-25-505

DECISION 840007785 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°700 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

EHPAD RESIDENCE BEAU SOLEIL - 840007785

Le Directeur	Général de	l'ARS	Provence-A	Alpes-Côte d'Azur
--------------	------------	-------	------------	-------------------

VU	le Code de	l'Action Sociale	et des Familles :

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 04/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE BEAU SOLEIL (840007785), sise à VALREAS et gérée par l'entité dénommée ASS DU FOYER RESIDENCE 3 AGE VALREAS (840010292);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 958 479,81 \in au titre de 2020, dont 74 063,03 \in à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 74 063,03 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 73 701,40 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	868 197,30 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	57 230,70 €	0.00
Hébergement Temporaire	33 051,81 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 884 416,78 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	794 247,67 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	57 230,70 €	0.00
Hébergement Temporaire	32 938,41 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 73 701,40 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASS DU FOYER RESIDENCE 3 AGE VALREAS (840010292) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840007785	EHPAD RESIDENCE BEAU SOLEIL	VALREAS



Email ET: n.moulin@beau-soleil.org Email EJ: mn.mahias@ch-valreas.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

37,€

PARTIEL SANS PUI

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
50	3	0	12	0	0	0
50	3	0	12	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020

838 323,15 €

répartie comme suit : Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
748 154,04 €	32 938,41 €	0,00€	57 230,70 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP	768,00	20/06/2019	Bordereau CD	Coût à la place	0,00€
PMP	220,00	29/05/2019	Validation médecin ARS	Moyenne taux activité 2017/2018	0,00 %
PUI	NON			<u>.</u>	
Option tarifaire	GLOBAL	au 01/01/2020			
Valeur du point	12,44		référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
				GLOBAL SANS PUI 12,44 €	
				PARTIEL AVEC PUI 10,99 €	

Calcul de la dotation plafond :

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond 832 111,60 €

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	8 229,69 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	756 383,73 €	32 938,41 €	0,00€	57 230,70 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption	de l'écart (1/2 de l'écart à la do	otation plafond après actualisation)
Montant	75 727,87 €	Montant alloué	37 863,93 €	

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire	
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants	
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

_	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2020					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Prime exceptionnelle COVID-19
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	45 563,03 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	28 500,00 €
TOTAL CNR 2020		74 06	53,03 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DI	U COMPTE ADMINIS	TRATIF 2018				
RESULTAT RETEN	uii						Commentaire	es			
Montant	L	0,	,00 €								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
Dotation globale EAP 2021 : mesu EAP 2021 : redéj Base au 01/01/2	res nouvelles ploiements		958 479, 0,00 0,00 884 416,	€			Commentaire	es			

ARS PACA

R93-2020-11-25-506

DECISION 840007835 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°701 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

SSIAD DE VALREAS - 840007835

VU le Code de l'Action Social	et des Familles :
-------------------------------	-------------------

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure SSIAD PA dénommée SSIAD DE VALREAS (840007835), sise à VALREAS et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION AIDE AUX FAMILLES (840002836);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 945 437,79 € au titre de 2020, dont 15 756,38 € à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 15 756,38 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 77 473,45 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)		
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00		
UHR	0,00 €	0.00		
PASA	0,00 €	0.00		
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00		
Accueil de jour	0,00 €	0.00		
Plateforme de répit	0,00 €	0.00		
Financements complémentaires	0,00 €	0.00		
SSIAD PA	782 663,48 €	0.00		
Equipe spécialisée ALZHEIMER	162 774,30 €	0.00		

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 929 681,41 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	767 285,10 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	162 396,30 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 77 473,45 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION AIDE AUX FAMILLES (840002836) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840007835	SSIAD DE VALREAS	VALREAS



Email ET : frederic.artaud@aideauxfamilles.fr Email EJ : frederic.artaud@aideauxfamilles.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
0	0	0	0	0	60	10
0	0	0	0	0	60	10

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020 répartie comme suit :

924 596,13 €

Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	763 088,12 €	161 508,01 €	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP	0,00			Coût à la place	12 788,09 €
PMP	0,00			Moyenne taux activité 2017/2018	
PUI			1	_	
Option tarifaire		au 01/01/2020			
Valeur du point			référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
				GLOBAL SANS PUI 12,44 €	
				PARTIEL AVEC PUI 10,99 €	
Calcul de la dotation plafond :				PARTIEL SANS PUI 10 ,37 €	
((PMP*2.59)+ GMP)*capacité*valeur	du point				

((PIVIP 2,39)+ GIVIP) Cupacite Valeur du point

Montant dotation plafond 0,00 €

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,55 %	0,55 %
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	4 196,98 €	888,29€
Total base actualisée	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	767 285,10 €	162 396,30 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	Résorption de l'écart (1/2 de l'écart à la dotation plafon			
Montant	0,00€	Montant alloué	0,00€			

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2020					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Prime exceptionnelle COVID-19
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	2 646,38 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	13 110,00 €
TOTAL CNR 2020		15 75	66,38€								
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018											
RESULTAT RETEN	NU						Commentaire	es			
Montant		0.	,00€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2020				
Dotation globale EAP 2021 : mesu EAP 2021 : redéj Base au 01/01/2	ires nouvelles ploiements		945 437, 0,00 0,00 929 681,	€			Commentaire	es			

ARS PACA

R93-2020-11-25-507

DECISION 840007959 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°702 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

EHPAD LES OPALINES GADAGNE - 840007959

VU	le Code de	l'Action Sociale	et des Familles:

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES OPALINES GADAGNE (840007959), sise à CHATEAUNEUF DE GADAGNE et gérée par l'entité dénommée SGMR (130029838);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 1 180 072,99 € au titre de 2020, dont 73 275,19 € à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 73 275,19 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 92 233,15 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 180 072,99 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 106 797,80 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)	
Hébergement Permanent	1 106 797,80 €	0.00	
UHR	0,00 €	0.00	
PASA	0,00 €	0.00	
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00	
Accueil de jour	0,00 €	0.00	

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 92 233,15 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SGMR (130029838) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840007959	EHPAD LES OPALINES GADAGNE	CHATEAUNEUF DE GADAGNE



Email ET: direction-gadagne@lesopalines.fr Email EJ: opalines-gadagne@lesopalines.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

10 ,37 €

PARTIEL SANS PUI

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
80	0	0	0	0	0	0
80	0	0	0	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

Base totale au 01/01/2020 répartie comme suit :

1 045 918,45 €

Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
1 045 918,45 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP	785,00	21/06/2018	GALAAD	Coût à la place	0,00€
PMP	235,00	13/06/2018	GALAAD	Moyenne taux activité 2017/2018	0,00 %
PUI	NON			•	
Option tarifaire	PARTIEL	au 01/01/2020			

Valeur du point 10,37 référence valeur du point $GLOBAL\ AVEC\ PUI$ 13,10 \in GLOBAL SANS PUI 12,44 \in PARTIEL AVEC PUI 10,99 \in

Calcul de la dotation plafond :

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond 1 156 172,04 €

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	11 505,10 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	1 057 423,55 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après acti	ualisation Résorption o	de l'écart (1/2 de l'écart à la do	otation plafond après actualisation)
Montant	98 748,49 €	Montant alloué	49 374,24 €	

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

_	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2020					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Prime exceptionnello COVID-19
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	25 275,19 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	48 000,00 €
TOTAL CNR 2020		73 27	5,19 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIS	TRATIF 2018				
RESULTAT RETEN	111						Commentaire	es			
Montant		0,	00€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	IANCEMENT AU 31/	12/2020				
Dotation globale	21 /12 /2020	Г	4 400 073	00.6			Commentaire	es			
EAP 2021 : mesu		-	1 180 072 0,00								
EAP 2021 : redép			0,00								
Base au 01/01/2	021		1 106 797	,80 €							

ARS PACA

R93-2020-11-25-508

DECISION 840007983 2020-11-25



DECISION TARIFAIRE N°703 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2020 DE

SSIAD DE L'EHPAD DE BOLLENE - 840007983

Le Directeur	Général de	l'ARS	Provence-A	Alpes-Côte d'Azur
--------------	------------	-------	------------	-------------------

VU	le Code de	l'Action Sociale	et des Familles :

- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/20219 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 :
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020, publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins, publié au Journal Officiel du 21 juin 2020 ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure SSIAD PA dénommée SSIAD DE L'EHPAD DE BOLLENE (840007983), sise à BOLLENE et gérée par l'entité dénommée EHPAD DE BOLLENE (840000038);

Considérant la décision tarifaire initiale portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, 1e forfait global de soins est fixé à 675 086,43 € au titre de 2020, dont 10 890,00 € à titre non reconductible.

Les mesures relatives à la prime « Grand âge », aux crédits exceptionnels COVID-19 (compensation perte de recettes) et à la prime exceptionnelle COVID-19 à verser aux agents, d'un montant total de 24 612,97 €, font l'objet d'un **VERSEMENT EN UNE SEULE FOIS.**

Ces 3 mesures déduites, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 54 206,12 €

Pour 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	675 086,43 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 664 196,43 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00

Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	664 196,43 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 55 349,70 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire EHPAD DE BOLLENE (840000038) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 25/11/2020

NOTE TECHNIQUE 2020

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
840007983	SSIAD DE L'EHPAD DE BOLLENE	BOLLENE



Email ET: ssiad@hl-bollene.fr Email EJ: cdolleans@ch-orange.fr

Réf. Interne: DOMS-1120-1034-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2019 au 31/12/2020

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
0	0	0	0	0	50	0
0	0	0	0	0	50	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2020

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

Base totale au 01/01/2020 répartie comme suit :

646 915.43 €

Montant

L	EHPAD + RA	НТ	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	646 915,43 €	0,00€	0,00€

Date de validation AJ ou SSIAD PA Source 0,00 Coût à la place 13 283,93 € **GMP** Moyenne taux activité 2017/2018 0,00 0,00 %

PMP

PUI Option tarifaire Valeur du point

au 01/01/2020

référence valeur du point

GLOBAL AVEC PUI 13,10€ GLOBAL SANS PUI

12,44 € PARTIEL AVEC PUI 10,99€ PARTIEL SANS PUI 10 ,37 €

Calcul de la dotation plafond :

((PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur du point

Montant dotation plafond

0,00€

TARIFICATION 2020

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,55 %	0,00 %
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	3 558,03 €	0,00€
Total base actualisée	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	650 473,46 €	0,00€

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption	de l'écart (1/2 de l'écart à la de	otation plafond après actualisation)
Montant	0,00€	Montant alloué	0,00€	

MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit	Prime Grand	Passage	Développement accueil temporaire
	(astreintes)	âge	au tarif global	Stratégie aidants
Montant	0,00€	13 722,97 €	0,00€	0,00 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Montant contrôle CNR	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

Soutien à l'investisse-ment (Frais financiers + systèmes dispositifs (PATHOS + compensation of "Information") médicaux autres) perte recettes) PASA de nuit) exceptionnelles difficulté 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 1 890,00 € TOTAL CNR 2020 10 890,00 € AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 RESULTAT RETENU Montant O,00 € 0,00 € 0,00 € DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Comment: Dotation globale au 31/12/2020 675 086,43 €	Neutralisation Prime Qualité de vie au travail perte dépendance Neutralisation exceptionnell perte soins COVID-19 0,00 € 0,00 € 0,00 € 9 000,00 €
TOTAL CNR 2020 10 890,00 € AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Comment: Montant DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Comment:	0,00 € 0,00 € 0,00 € 9 000,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Comment: ### Comment ### Comment ### Comment ### DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Comment: ### Comment ### Comme	
Comment: RESULTAT RETENU Montant 0,00 € DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Comment:	
RESULTAT RETENU Montant 0,00 € DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Comment:	
Montant 0,00 € DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Comment:	
DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2020 Comment:	ilres
Comment	
	ires
EAP 2021 : mesures nouvelles 0,00 €	
EAP 2021 : redéploiements 0,00 €	
Base au 01/01/2021 664 196,43 €	